

Conception et fourniture de mobiliers pour le groupement de commandes du Campus International du Cheval (Calvados)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis
Procédure de passation

2023M/03
13/05/2024 à 11 heures
Appel d'offres ouvert
(Article R.2124-2 1° du Code de la commande publique)

1. PREAMBULE

Le syndicat mixte Normandie Equine Vallée a été créé en 2010 par la Région Normandie et le Département du Calvados. Initialement nommé Hippolia syndicat mixte, il a changé de nom en 2019 à la suite d'une modification de ses statuts.

Normandie Equine Vallée est propriétaire foncier et immobilier de deux sites qui hébergent des chercheurs spécialisés dans la prévention, le diagnostic et le traitement des pathologies équinnes. Ces deux sites constituent un campus unique sur le plan international, par les équipements qu'il propose et les compétences scientifiques qu'il accueille : le campus international du cheval.

Le site de Goustranville accueille actuellement les équipes de recherche de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort dans le cadre de son laboratoire CIRALE, les équipes de l'ANSES et de la Fédération nationale des Courses Hippiques. Le site de Saint-Contest est structuré autour des équipes du laboratoire départemental LABEO, de l'équipe du laboratoire BIOTARGEN de l'université de Caen Normandie et du RESPE. Il accueille également deux entreprises.

Ces équipes de recherche de pointe au niveau international travaillent sur les affections locomotrices, les maladies respiratoires, l'épidémiologie et l'épidémiosurveillance des pathologies équinnes.

Normandie Equine Vallée conçoit, construit et équipe des bâtiments qu'il met à disposition des équipes de recherche pour qu'elles y déploient leurs activités.

Pour ce faire, Normandie Equine Vallée :

- Recueille et analyse les besoins formulés par les utilisateurs,
- Réalise ou fait réaliser un programme immobilier,
- Définit le plan de financement du projet et mobilise les partenaires financiers,
- Assure la maîtrise d'ouvrage des immeubles.

Le syndicat porte actuellement deux projets ambitieux afin de positionner le territoire comme un territoire leader au niveau international de la recherche en santé équine.

Premier projet : l'ENVA va transférer son activité d'enseignement clinique et de recherche en santé équine à Goustranville. La décision a été prise fin 2018 et sera effective dès lors que le site sera équipé :

- D'un hôpital équin ouvert 7J/7 et 24H/24 ;
- D'un amphithéâtre connecté de 150 places qui permettra de réaliser des formations à distance ;
- De logements étudiants permettant d'accueillir les étudiants en spécialisation équine à partir de la 4^{ème} année ;
- D'un espace vie entrepreneurial qui permettra d'accueillir des entreprises et des partenaires de la filière.

Second projet : il s'agit de l'extension de la plateforme de Saint Contest qui permettra d'accueillir de nouvelles équipes de recherches et de développer des projets d'entreprises. Cette extension se composera :

- De nouveaux bureaux pour les équipes de recherche,
- D'un laboratoire type P2 pour le développement d'une unité de recherche dédiée à la génomique,

- De 4 modules d'accueil pour des entreprises comprenant des bureaux, des espaces de laboratoires et de stockage,
- D'une cafétéria,
- D'un auditorium d'une capacité de 75 personnes.

Les deux projets sont en phase de construction et seront livrés en 2024 à Saint Contest et 2025 à Goustranville.

A réception des nouveaux bâtiments, ces derniers devront être aménagés avec du mobilier, des équipements de cuisine, des assises et équipements d'amphithéâtre, des équipements audiovisuels et des installations sportives. C'est pour répondre à ce besoin que le syndicat et les structures actuellement hébergées ont constitué un groupement de commandes pour le lancement du présent marché, qui a pour objet l'aménagement des nouveaux bâtiments à leur réception puis, dans un second temps, la fourniture de mobiliers de manière ponctuelle, selon les besoins des utilisateurs.

2. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

2.1. Acheteur :

Les prestations sont réalisées pour le groupement de commandes du Campus International du Cheval composé des membres suivants :

<p style="text-align: center;">NORMANDIE EQUINE VALLEE (Coordonnateur du groupement) représenté par MALIKA CHERRIERE PRESIDENTE.</p> <p>Adresse et coordonnées : Administration Générale NORMANDIE EQUINE VALLEE LA FROMAGERIE 1180 ROUTE DE L'EGLISE 14430 GOUSTRANVILLE Courriel : contact@normandieequinevallee.fr Site internet : http://www.normandieequinevallee.fr/</p> <p>La personne en charge du dossier est : Manon BONNAL (Gestionnaire de marchés publics)</p>
L'ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT
L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL (ANSES)

2.2. Description de la prestation :

Le contrat a pour objet la fabrication, la fourniture, la pose et la mise en œuvre de mobiliers, équipements de cuisine, amphithéâtre, audiovisuels et sportifs pour le Campus Equin international de Normandie Equine Vallée (Calvados).

Code CPV	Libellé CPV
39100000-3	Mobilier
39110000-6	Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes
39120000-9	Tables, armoires, bureaux et bibliothèques
39130000-2	Mobilier de bureau
39140000-5	Mobilier de maison
39141000-2	Mobilier et agencement de cuisine
39143000-6	Mobilier de chambre à coucher, mobilier de salle à manger et mobilier de salle de séjour
39144000-3	Mobilier de salle de bains
39150000-8	Mobilier et équipements divers
39170000-4	Mobilier de magasin
39180000-7	Mobilier de laboratoire
39200000-4	Aménagements
39000000-2	Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage
37400000-2	Articles et équipements de sport
32320000-2	Matériel de télévision et matériel audiovisuel
39153000-9	Mobilier de salle de conférence

2.3. Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Conception et fourniture de mobiliers								
 Acheteur	Groupement de commandes du Campus International du Cheval								
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures								
 Structure	6 lots								
 Lieu d'exécution	Sur les deux sites du Campus International du Cheval dans le Calvados : <table><tbody><tr><td>SITE DE GOUSTRANVILLE</td><td>SITE DE SAINT-CONTEST</td></tr><tr><td>La Fromagerie</td><td>3 rue Nelson Mandela,</td></tr><tr><td>1180 route de l'Eglise</td><td>14280 Saint-Contest</td></tr><tr><td>14430 Goustranville</td><td></td></tr></tbody></table>	SITE DE GOUSTRANVILLE	SITE DE SAINT-CONTEST	La Fromagerie	3 rue Nelson Mandela,	1180 route de l'Eglise	14280 Saint-Contest	14430 Goustranville	
SITE DE GOUSTRANVILLE	SITE DE SAINT-CONTEST								
La Fromagerie	3 rue Nelson Mandela,								
1180 route de l'Eglise	14280 Saint-Contest								
14430 Goustranville									
 Délai	36 mois								
 Nature des prix	Prix forfaitaires et unitaires								

2.4. Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 6 lots :

LOT 01 : mobilier de travail (bureaux et laboratoires), salles de réunions, chambres et espaces de coworking

LOT 02 : cabines acoustiques

LOT 03 : aménagement des cuisines et kitchenettes

LOT 04 : mobilier de gradins, d'amphithéâtre et auditorium

LOT 05 : équipements divers d'audiovisuel, de communication et de transmission

LOT 06 : équipements sportifs

3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

3.1. Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

3.2. Déroulé de la procédure et planning indicatif :

 Publication de la consultation	Mars 2024
 Signature et notification du contrat	Mai 2024

3.3. Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

3.4. Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement de chacun des lots et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à tous les lots ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chaque lot ;
- Les plans et maquette numérique.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Les maquettes numériques seront transmises au titulaire, cependant l'entreprise qui souhaite établir son offre à l'appui de ces maquettes, en sus des plans fournis, peut faire une demande pour obtenir un lien de téléchargement.

3.5. Visites

Les candidats peuvent de manière facultative effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- **Personne à contacter** : Vincent Renault (vincent.renault@normandieequinevallee.fr).
- **Dates et horaires** : Les visites se dérouleront le mercredi entre 9h00 et 17h00.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

3.6. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 240 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3.7. Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

4.1. Réponse et groupement :

En cas d'attribution du contrat à un groupement, ce groupement sera obligatoirement conjoint avec mandataire solidaire.

4.2. Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

Aucune **variante obligatoire** n'est exigée par l'acheteur.

4.3. Prestations supplémentaires éventuelles :

Les prestations supplémentaires suivantes devront être chiffrées par les candidats dans le cadre de leur offre. Elles seront obligatoirement chiffrées de manière distincte et présenter un descriptif technique à leur réalisation.

Le descriptif détaillé de ces PSE est disponible à l'article « Prestations supplémentaires éventuelles » du CCTP.

PSE – Lot concerné	Descriptif (<i>voir CCTP – Prestations supplémentaires éventuelles</i>)
PSE 1 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Plan de travail en résine de synthèse
PSE 2 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Evier moulé dans la masse du plan de travail
PSE 3 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Plaque vitrocéramique
PSE 4 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Bois massif pour les façades et champs
PSE 5 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Réfrigérateur encastré et plaquage d'encastrement
PSE 6 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Combinés réfrigérateur/congélateur encastré
PSE 7 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Meuble sous lavabo
PSE 8 – Lot 01 mobilier de travail	Compactus optimisés hôpital
PSE 9 - Lot 01 mobilier de travail	Compactus optimisés ANSES
PSE 10 - Lot 03 cuisines et kitchenettes	Lave-vaisselle
PSE 11 - Lot 01 mobilier de travail	Matelas latex

4.4. Contenu des plis :

4.4.1. Contenu de la candidature

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir les documents suivants à l'appui de leur candidature :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1) <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)
Déclaration du candidat (DC2) <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Économie)
Chiffre d'affaires <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références prestations similaires <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	Liste de références de prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le nom et les coordonnées des clients, les montants et les volumes des prestations identiques à celles demandées dans le cadre du marché.
Documents relatifs à l'agrément d'un sous-traitant (le cas échéant) <i>(Applicable pour tous les lots)</i>	<p>Si une demande d'agrément d'un sous-traitant est jointe au dossier de candidature, il est demandé au soumissionnaire de joindre une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) remplie et signée par le sous-traitant et le titulaire, comportant la nature et le montant des prestations sous-traitées ainsi que les conditions de paiement.</p> <p>Cette déclaration s'accompagne des documents attestant des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.</p>

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

4.4.2. Contenu de l'offre

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir au sein de leur offre les éléments suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	<p><i>La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) du lot concerné est à remplir en utilisant le cadre fourni dans le DCE, sans modifier les intitulés de postes.</i></p> <p><i>Les DPGF doivent être remises en deux exemplaires, un exemplaire en format modifiable xls. et un exemplaire en format PDF. En cas de divergence entre les deux versions de ce document, les chiffres indiqués dans la version PDF de la DPGF qui seront considérés comme corrects.</i></p> <p><i>Dans le cas d'un groupement conjoint, les candidats devront préciser dans l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par cotraitant ainsi qu'une ventilation valorisée pour chacun d'eux. Pour cela, ils pourront s'inspirer du cadre de la décomposition du prix global forfaitaire</i></p>
Mémoire technique	<p><i>Le mémoire technique comprendra toutes justifications et observations que le candidat jugera utiles à la compréhension et au jugement de son offre. Il détaillera notamment les éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>Description de la fonctionnalité des équipements en fonction des fiches techniques et des explications données ;</i><i>Ergonomie des équipements ;</i><i>Garantie proposée et service après-vente ;</i><i>Formation des utilisateurs ;</i><i>Esthétique des équipements proposés et intégration dans le site.</i> <p><i>Il sera complété des documentations techniques des équipements et des mobiliers listés et référencés par le candidat dans son offre (plaquettes commerciales insuffisantes), telles que les fiches techniques, les certificats de conformité aux normes et marques de qualité concernant tous les équipements à installer.</i></p> <p><i>Le candidat établira un mémoire technique pour chacune des offres (offre de base et PSE). Les éléments produits au sein du mémoire technique engageront les candidats sur toute la durée d'exécution du contrat.</i></p>

Dans le cadre de la constitution de son offre, tout candidat est tenu de spécifier les prérequis techniques (informations, documentations...) dont il aurait besoin pour réaliser les prestations prévues au marché et qui n'auraient pas été communiqués à l'appui du DCE ou lors des échanges pendant la phase de publication du DCE.

4.5. Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Manon BONNAL, Gestionnaire de marchés publics

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul

attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

4.6. Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier. Elle doit alors être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie électronique, à la condition qu'elle soit transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Le caractère opérant de l'adresse électronique est constitué des 3 conditions cumulatives suivantes :

- l'adresse électronique est correctement saisie dans le formulaire dédié du profil d'acheteur ;
- la consultation de la boîte de réception afférente à l'adresse électronique est effectuée par une ou

plusieurs personnes physiques diligentes faisant partie de l'organisation de l'opérateur économique dédiée au traitement de la procédure de marché public ;

- la boîte de réception afférente à l'adresse électronique est quotidiennement consultée.

En l'absence de la saisie d'une adresse électronique opérante, l'opérateur économique ne pourra se prévaloir à l'encontre de l'acheteur d'un défaut d'information ou d'un défaut de formalité requise et des conséquences en résultant.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

5.1. Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (40 %)	La valeur technique sera appréciée sur la base des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• Fonctionnalité des équipements en fonction des fiches techniques et des explications données ;• Ergonomie des équipements ;• Garantie proposée et service après-vente ;• Formation des utilisateurs ;• Esthétique des équipements proposés et intégration dans le site.
2. Critère environnemental (20 %)	La valeur environnementale de l'offre sera appréciée sur la base des deux sous-critères suivants :
<i>Sous-critère n° 1</i> : provenance et modalités de transport du bois (60 % du critère environnemental)	Ce sous-critère prend en compte les engagements du candidat, avec présentation des divers Ecolabel et autre approches environnementales (Ecolabel européen, etc.)
<i>Sous-critère n° 2</i> : démarche environnementale mise en place pour la confection et la livraison des mobiliers (40 % du critère environnemental)	Ce sous-critère prend en compte les dispositions prises par le candidat dans une démarche environnementale au sein même de son entreprise et pour la fabrication.
3. Prix (40 %)	Le critère prix sera apprécié en application de la formule suivante : $note/10 = \text{prix le plus bas/prix de l'offre} \times 10$

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés **sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. La note totale est obtenue par addition des notes des sous-critères.

Les critères sont notés : **sur 10**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. La note totale est obtenue par addition des notes des critères.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5.2. Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance décennale pour les lots : <ul style="list-style-type: none">- Lot 01 – Mobilier de travail (bureaux et laboratoires), salles de réunions, chambres et espaces de coworking ;- Lot 02 – Cabines acoustiques ;- Lot 03 – Aménagement des cuisines et kitchenettes- Lot 04 – Mobilier de gradins, d'amphithéâtre et auditorium et responsabilité civile pour tous les lots.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

6. PRINCIPES REGISSANT LA CONSULTATION

La Consultation est régie par les principes suivants :

- Liberté d'accès ;
- Egalité de traitement des candidats : Normandie Equine Vallée ne donnera en aucun cas à certains candidats des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres ;
- Respect du secret des affaires, du secret du commerce et de l'industrie et du secret de fabrication : Normandie Equine Vallée ne peut, notamment, révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat sans l'accord de ce dernier ;
- Objectivité et transparence de la procédure : le même niveau d'information sera donné à tous les candidats.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

7.1. Demandes de renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

7.2. Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3 Rue Arthur Leduc
14050 Caen
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Télécopie : 02 31 52 4217
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)